

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de Domagné - Chaumeré

se réunira en séance ordinaire en Mairie de DOMAGNÉ

Le 26 mai 2025 à 20h00

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- 1) Approbation du procès-verbal du 17 mars 2025
- 2) Approbation du procès-verbal du 31 mars 2025

ZAC Poirier V : présentation du projet d'aménagement paysager et de construction des logements sociaux

Délibérations :

- 3) Urbanisme
 - Convention d'adhésion au service commun d'instruction des ADS (Application du Droit des Sols) : avenant n°2
- 4) Finances
 - Travaux de rénovation du logement situé 1 bis rue de la Valette : attribution des marchés, demande de subvention et conventionnement du loyer
 - Actualisation des redevances des services périscolaires
 - Subvention exceptionnelle - UNC
 - Subvention exceptionnelle – Domagné Judo Club

Informations :

- 5) Jury d'Assises : tirage au sort des jurés
- 6) Travaux et acquisitions en cours
- 7) Décisions du Maire
- 8) Urbanisme : DIA, PC, DT
- 9) Questions diverses

A Domagné, le 21 mai 2025

